



Fin de cdd et heures travaillées fausses

Par KHADRAMERABET

Bonsoir,

Suite à la fin de mon CDD la dernière fiche de salaire n'était pas juste au niveau des horaires travaillés en effet le pointage a été envoyé à l'employeur par une tierce personne et les horaires n'étaient pas correct suite à quelques mails envoyés au service comptabilité ils sont restés sur le fait que la fiche de salaire était juste et que les horaires étaient également justes.

Que dois-je faire?

Par ailleurs, mes frais professionnels ne m'ont pas été remboursés.

Merci pour vos conseils

Par kang74

Bonjour

Les heures apparaissant en haut de votre fiche de paie sont un horaire moyen parce que vous êtes mensualisé .

Par de là, seul peut se rajouter des heures supplémentaires (le calcul différant selon la méthode de calcul conventionnel) et les heures d'absence .

Par de là, est ce que votre planning comprend des heures complémentaires ou supplémentaires ?

De quels frais professionnels parlez vous ? Que dit votre contrat de travail à ce sujet ?

Par KHADRAMERABET

Bonjour

J'étais en CDD sans terme fixe et les frais d'essence était remboursé mensuellement ou quand on transmettait les tickets de caisse car on avait un véhicule de service donc on se faisait rembourser.

donc mon CDD a pris fin le 31 décembre suite à un nouvel employeur qui a racheté le marché sur lequel je travaillais .

Mon salaire de décembre n'était pas complet parce qu'un collègue a déclaré les heures à ma place et donc il manquait une semaine que j'avais effectivement travaillé qui était comptée comme absence.

J'ai donc contacté le service comptabilité de l'entreprise pour leur signaler que les autres que les heures travaillées étaient faussés et donc ils n'ont rien voulu savoir ils m'ont répondu en me précisant que les pointages étaient de mon unique responsabilité et que et que je ne devais pas remettre la faute sur quelqu'un d'autre.

Mais j'ai insisté sur le fait que je n'ai pas transmis les heures et que je ne suis je me suis retrouvé avec une carence d'une semaine que j'avais effectivement travaillé mais qui était pas déclaré.

Cordialement

Par kang74

Je ne comprends pas le fait qu'une autre personne ait déclaré vos heures à votre place , surtout s'il y a pointage .

S'il y a pointage, vous avez donc votre feuille de pointage?

Pour les frais d'essence il faut voir ce que l'entreprise prévoit : elle peut par exemple imposer le fait d'utiliser une carte spécifique : que vous ont dit les comptables pour l'absence de remboursement?

Est ce bien une facture au nom de l'entreprise ou à votre nom ?(oui pour la compta un simple ticket de CB n'est pas suffisant)

Par KHADRAMERABET

Bonjour,

En effet j'ai omis de préciser que j'étais en arrêt de travail fin décembre du 17/12 au 31/12.

La semaine pointée en absence et celle du 11/12 au 16/12 (alors que j'avais activé ma géolocalisation et mes déplacements sont donc enregistrés.

Donc suite à mon arrêt maladie un collègue à transmis les pointage sans m'avertir et la société refusé de me transmettre le document ainsi que le nom du collègue concerné.

Et pour les frais d'essence nous avons toujours avancé les frais et gardé les tickets de caisse pour nous faire remboursé.

Mais le service compta ne veux rien savoir pour le pointage erroné et pour les frais d'essence j'ai pas insisté car leur dernier mail était agressif donc j'ai plus donné suite.

Puis-je les mettre au prud'hommes ?

Cordialement